

Ces MM. ont été sans doute forcés de ne pas faire plus par le manque de fonds.

Je n'ai pas encore compris, et ceux des intéressés que j'ai entendu sur ce sujet, n'ont pas encore compris : pourquoi le Conseil d'agriculture oblige-t-il à donner des prix si élevés, pour les terres, \$50-40-30.

Dans les expositions à Montréal et à Québec, les exposants sont obligés de transporter au loin et à grands frais leurs animaux et leurs objets d'art et d'industrie, et en sus de l'honneur ils n'ont qu'un ou deux prix de \$4 ou \$3 ou \$2, ça ne paye pas leurs voyages, leurs déboursés, ni le temps qu'ils ont perdu à perfectionner et améliorer et il n'y a le plus souvent qu'un ou deux prix par classe.

On va me répondre : l'honneur, la renommée leur suffisent, très bien. Mais pourquoi rien à un cultivateur riche propre indépendamment qui, pour son propre avantage, plaisir et profit améliore sa terre, bâtisses, animaux et accessoires, chez lui, sans dérangement, rien de superflu, qu'utile et avantageux, et on lui donne outre l'honneur, \$50 ou \$40 ou \$30 de prime, ce, aux trois des plus riches du comté, et le montant de ces primes vide le coffre, et il ne reste pas d'autres primes ou très peu pour pouvoir en donner à de pauvres malheureux qui malgré leur peu de moyens, s'efforcent à faire de leur mieux : on ne peut les encourager, il n'y a plus d'argent, les 3 ou 4 plus riches ont eu tout l'argent ou presque tout.

Avant, il n'en était pas de même, il y avait plus de prix, soit par les terres, soit par les grains, soit par les animaux, soit par le labour ; chacun était récompensé de son trouble, et avait au moins sa souscription annuelle.

On ne peut comprendre quel avantage cet item du nouveau système, peut avoir.

MM. du Conseil prétendent que c'est bien (la chose est possible,) mais pour quoi n'a-t-on ni explications, ni faits pour l'approuver et en être satisfaits ? On se plaint de ce système. Pour quoi n'est-il pas discuté pour et contre ? Pourquoi ne pas chercher à contenter le peuple, surtout la classe agricole, qui a tant besoin d'être encouragée, d'être protégée ?

Je compte dans les mêmes pages, mêmes rapports, listes des prix, 20 à 30 souscripteurs heureux qui ont leurs souscriptions payées pour l'an prochain, bien, mais qui nous dit que les autres souscripteurs qui, malheureusement, n'ont pas eu de prix et qui les années avant en avaient ; qui nous dit qu'ils ne se décourageront point, et n'abandonneront point la société ; c'est ce qui est à craindre.

Vous allez dire : "Ils auront tort" Probablement oui, mais aussi peut-être que non, c'est question à contestation, mais ce qui n'est pas à con-

testation la Société tombera et le comté y perdra, et y perdra beaucoup, et pourtant ce n'est pas là le but ni du gouvernement ni du législateur. Pour ma part, point de Société d'agriculture c'est une grande perte, une grande privation un grand dommage pour un comté, pour le pays, et je voudrais que les deux tiers des habitants fussent réunis en société, ça donne de l'émulation, de l'encouragement, des connaissances, ça cause un bien légitime plaisir, une récréation aussi agréable qu'utile, aussi divertissante que fructueuse, ce dont on peut se convaincre le jour d'Exhibition agricole dans un comté. Plusieurs années d'expériences nous en donnent des preuves assez convaincantes pour que tous moyens soient adoptés à lui faire subsister, augmenter, améliorer les exhibitions et les concours.

Il ne convient pas à la masse des cultivateurs de se décourager et de se retirer sans rien dire, mais recommencer en plus grand nombre possible et adopter tous moyens pour faire prospérer, augmenter.

Il peut se faire qu'il n'y ait pas assez de libéralité chez les cultivateurs, on peut être porté à le croire. Les années sont méchantes, il y a beaucoup d'argent à faire, les besoins sont si nombreux.

C'est vrai, mais qui ne risque rien n'a rien, chacun doit comprendre que c'est un grand avantage pour \$200 souscrites, le gouvernement donne \$500 ou \$600 qui sont distribuées dans le comté. C'est un item qui mérite qu'on y voit de près et pour lequel on peut bien faire quelque petit sacrifice, en sus des autres avantages.

Il est à désirer qu'à la veille de nouvelle organisation de sociétés d'agriculture, l'attention des cultivateurs soit portée à examiner, considérer spécialement ce que je viens de dire, quoi que bien mal dit ; car il est à craindre et on croit généralement que les sociétés d'agriculture sont dans une grande crise, dans un grand péril.

Je reviens à un des articles du 1er Septembre—Société du Comté de Terrebonne. Des remerciements y sont votés au président, M. Masson, représentant du Comté aux Communes. Chaque année on nous mentionne le zèle et la libéralité de ce Mr. qui, paraît-il, sait mettre à profit, pour le succès de la classe agricole en son comté, ses talents et sa fortune, à lui en revient l'honneur, et à son comté le profit, s'il sait en profiter, comme nous devons l'espérer.

Comme je n'ai pas la prétention d'être initié aux affaires de cette société, j'aime à croire que l'autre représentant du comté, a assez de zèle pour aider à la prospérité et au maintien de cette société, lui qui mérite beaucoup du comté, pour son assidui-

té, son zèle pour la réussite du chemin de fer de colonisation.

Je ne comprends pas, en ces délibérations il n'est pas dit un mot à l'adresse des juges dont le rapport est soumis sans être approuvé. Ça quelque chose de significatif. Est-ce qu'on serait mécontents de leurs décisions ? La chose est possible, et malheureusement ce ne serait pas la première fois.

Quand il y a eu des plaintes, étaient-elles fondées, oui ou non ? Généralement parlant on en sait rien, mais ce qui est certain, c'est une cause de mécontentement qui fait beaucoup de tort à toute la société.

On m'a assuré que déjà il y a eu des erreurs graves et même des injustices, en divers comtés, on ne doit pas en rendre responsable ni la société ni les directeurs, le choix des juges est toujours bien difficile, et leur tâche n'est pas aisée.

C'est avec peine qu'on signale, en plusieurs endroits, des plaintes graves et nombreuses. Sont-elles bien fondées, il aurait fallu y être pour pouvoir en décider, mais ceux qui ont pu en juger auraient peut-être mieux fait de les signaler publiquement. Car ceux qui acceptent cette charge, devraient, par honnêteté, par amour propre, par respect pour eux-mêmes, se maintenir à la hauteur de leur position, par leur impartialité, en prenant tous moyens possibles pour faire bien leur devoir et au moins éviter les erreurs grossières.

Dans un certain comté, il paraît que des juges ont accordé un des premiers prix du bled à un souscripteur qui ne voulait pas leur faire visiter son bled, disant qu'il était trop méchant, leur indiquant la pièce de bled du voisin comme la plus belle du comté, et ce pauvre malheureux voisin n'a pas eu de prix. Ailleurs, un souscripteur qui, deux ans avant, avait eu un prix pour sa terre, 4 à 5 prix pour les grains, ayant aucun changement sur sa terre, n'a pas eu un seul prix ; ailleurs, dans la liste des points, suivant le programme, à un souscripteur au No. sols en bon état, on lui met 0 et on lui accorde 8 des premiers prix pour les grains, contradiction directe. Ailleurs à l'item le No. des clôtures, on met 0 à un souscripteur qui, au dire général sans exception, a les meilleures clôtures de son comté. Voilà des fautes trop grossières, qui ne sont point pardonnables, et il y a de quoi décourager. On en accuse souvent MM. les directeurs qui pourtant font leur possible et qui comme les autres sont exposés à être victimes de leurs mauvais choix.

En voilà assez, vous allez dire trop. Je termine en remerciant vos lecteurs d'avoir bien voulu me lire et espérant que à la plupart ce leur sera de quelque utilité.

UN CITOYEN
du Comté de Terrebonne.
Novembre 1871.